MARS
2023 • N°3

Lettre du Maire

ENVIRONNEMENT

“Chenilles processionnaires : soyons **vigilants** !”

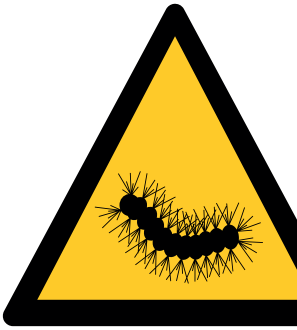

Madame, Monsieur, chers habitants,

Petit à petit, elles envahissent nos jardins mais leur dangerosité reste encore méconnue. Les chenilles processionnaires sont en train de devenir un véritable sujet de santé publique sur lequel je tiens à vous alerter et vous préciser l'action déterminée de la mairie pour en éradiquer les nids.

Présentes sur tout le continent européen et implantées en région parisienne depuis une quinzaine d'années, les chenilles processionnaires du chêne et du pin ont été ajoutées à « *la liste des espèces dont la prolifération est nuisible à la santé humaine* », par décret du 25 avril 2022 du ministère de la Santé.

Appartenant à l'espèce des lépidoptères (papillons), elles sont facilement reconnaissables à leur nid de soie qu'elles aménagent dans les arbres, avant de s'en extraire pour descendre en file indienne vers le sol et entamer leur processus de transformation en chrysalide. On les rencontre au printemps et en été sur les chênes et en hiver sur les pins.

C'est lorsque les chenilles descendent de leur arbre que les risques sont les plus élevés, aussi j'en appelle à votre plus grande vigilance. Sous l'effet du vent, leurs poils urticants peuvent se disperser dans l'air ou sur le sol (elles peuvent aussi les libérer lorsqu'elles se sentent en danger). Extrêmement volatiles, ces poils peuvent se ficher dans la peau ou les muqueuses. Par frottement, ils se cassent et libèrent une substance (toxine) qui peut s'avérer dangereuse pour la santé de l'homme et celle des animaux domestiques.

Les manifestations peuvent prendre la forme de réactions allergiques au niveau des yeux, de rougeurs et démangeaisons sur la peau, voire de difficultés respiratoires. Dès d'apparition de ces symptômes ou en cas de doutes, il est fortement conseillé de consulter un médecin ou, pour les animaux, de se rapprocher d'un vétérinaire.

> “La Ville reconduit sa campagne de **lutte écologique** contre cette espèce invasive”

Si un nid de chenilles processionnaires apparaît dans votre jardin, il est impératif de ne pas s'en approcher et de ne surtout pas toucher ni les chenilles ni le nid. Dans tous les cas, ne prenez pas de risques et faites appel à un professionnel agréé qui disposera de l'équipement de protection pour agir en toute sécurité.

De son côté, la Ville mène chaque année une campagne intensive de lutte par des moyens écologiques contre cette espèce invasive sur son patrimoine arboré. Trois méthodes naturelles sont employées (lire page suivante) avec une certaine efficacité, même s'il n'existe aucun moyen pour se débarrasser définitivement des chenilles puisque les papillons peuvent réinfecter les arbres l'année suivante.

Les traitements sont donc à refaire chaque année et le service municipal des Espaces verts suit attentivement la situation. Je vous invite à contacter la mairie afin de nous signaler tout nid de chenilles sur la voie publique ou en forêt.

Réitérant mon appel à la vigilance à l'aube d'un printemps potentiellement « à chenilles » et restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mon sincère dévouement.

Bien fidèlement,

Jean-François Oneto

Maire d'Ozoir-la-Ferrière
Président de la communauté de communes Les Portes Briardes

Ozoir-la-Ferrière

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

les conseils à suivre

Que faire **si je découvre un nid** de chenilles dans mon jardin ?

Surtout **ne toucher à rien**, ni aux chenilles ni au nid. Ne pas se promener sous les arbres porteurs de nids, laver les fruits et légumes du jardin, porter des vêtements longs et ne pas sécher du linge à côté des arbres infestés. **Appeler rapidement un professionnel agréé** pour procéder à la destruction du nid.

J'ai **une procession dans mon jardin**, que faire ?

Les chenilles lâchent massivement leurs poils urticants si elles sont stressées. Il ne faut donc pas s'en approcher et **les laisser s'enterrer**, c'est le meilleur moyen pour qu'elles entraînent leurs poils urticants sous la terre. Il faut éviter de laisser les enfants jouer dans le jardin, éviter aussi de tondre la pelouse et attendre quelques semaines que la pluie ou les arrosages entraînent les poils dans le sol pour qu'ils s'y dégradent.

Pensons aussi à **nos compagnons**

La présence de chenilles processionnaires constitue également un **risque non négligeable pour les animaux de compagnie** qui peut s'avérer mortel dans certains cas. Si votre chien a touché une chenille, surveillez-le fréquemment. S'il se met à saliver, à ouvrir mécaniquement la bouche ou à vomir, emmenez-le d'urgence chez le vétérinaire afin qu'il lui administre un traitement à base de corticoïde ou anti-inflammatoire.

3 TECHNIQUES DE LUTTE

Chaque année, la Ville d'Ozoir-la-Ferrière renouvelle une campagne de lutte écologique contre cette espèce invasive sur son patrimoine arboré. Le service des Espaces verts fait appel à des professionnels spécialisés qui interviennent sur les arbres infestés.

TROIS MÉTHODES NATURELLES SONT EMPLOYÉES :

L'endothérapie Cette méthode vise à soigner l'arbre par l'injection d'un produit naturel dans le système vasculaire de la plante.

Le traitement au bacillius thuringienis Il s'agit d'employer une bactérie comme vecteur pour infester le système digestif des chenilles, par pulvérisation. Ce procédé biologique n'est pas toxique et ne présente pas de danger pour les autres animaux et les végétaux.

Le piégeage par phéromones Cette technique repose sur la capture de papillons mâles qui est le stade adulte de la chenille, réduisant ainsi la reproduction par le nombre des futures chenilles.

agence-neocom.com